RAPPORT ANNUEL

2020

TUNINVEST
SICAR

SOMMAIRE

Composition du Conseil d'Administration 5

Rapport d'Activité 6

Etats Financiers 13

- Bilan 14
- Etat de Résultat 16
- Etat de Flux de Trésorerie 17

Rapports du Commissaire aux Comptes 18

- Rapport Général 18
- Rapport Spécial 22

Projets de Résolutions AGO 24

Projets de Résolutions AGE 27

Evolution des indicateurs de rentabilité 29

Participations de Tuninvest Sicar 33

Renseignements à caractère général 44

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Brahim ANANE - Président
11, rue Apulée - Notre Dame, 1082 TUNIS
Tel: 71 80 03 00 – Fax: 71 80 08 80

TUNISIE LEASING & FACTORING
Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray
Tunis Mahrajène
Tél. : 70 13 20 53 - Fax : 71 23 20 20
Représentée par Monsieur Hichem ZGHAL

ASSURANCES « MAGHREBIA »
Angle 64, Rue de Palestine - 1002 TUNIS
Tél. : 71 78 88 00 / 71 78 99 54 - Fax : 71 78 83 34
Représentée par Monsieur Habib BEN HASSINE

ASSURANCES « GAT VIE »
90-92, Avenue Hédi Chaker - 1002 TUNIS
Tél. : 71 89 09 00 / 71 78 76 29 - Fax : 71 78 23 25
Représentée par Monsieur Skander LAHRIZI

Monsieur Abderrazak BEN AMMAR
HERMES CONSEIL - Centre Dorra - Escalier A - 2e Etage
Appartement N° 8 - 2092 EL MANAR 3
Tél. : 71 88 94 01 - Fax : 71 88 74 77

Monsieur Sélim BELKHODJA
ZI BP N° 192 - 2013 BEN AROUS
Tél. : 71 38 29 53 - Fax : 71 38 40 77

Monsieur Slim MAAOUI
Angle 64, Rue de Palestine - 1002 TUNIS
Tél. : 71 78 88 00 / 71 78 99 54 - Fax : 71 78 83 34

Monsieur Mokhtar ZANNAD
12, Rue Sidi Zid - 2630 LA SOUKRA
Tél. : 71 72 46 24

RAPPORT D'ACTIVITE

La crise sanitaire due au Covid 19 a lourdement pesé sur l'économie tunisienne en 2020, provoquant la plus forte récession qu'ait connu le pays depuis son indépendance en 1956. Les conséquences sociales et psychologiques qui en ont résulté notamment pour les plus vulnérables de nos concitoyens sont dramatiques.

Les mesures de confinement décrétées par le gouvernement pour endiguer la crise sanitaire ont eu un impact beaucoup plus prononcé que prévu sur l'activité des opérateurs économiques au cours du premier semestre 2020. La reprise de l'activité économique, amorcée dès le début du troisième trimestre de 2020, avec la levée du confinement, a malheureusement été très limitée du fait notamment de la deuxième vague de la pandémie encore plus butale qui a limité la demande intérieure et les exportations de nos produits et de nos services. En effet, les restrictions de mouvement résultant de la pandémie et la crise qui a touché en Europe notamment les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique et du textile a fait chûter nos exportations de 11,7% et avec un effondrement du secteur du tourisme (-64%) et du transport aérien. Cet effet covid a exacerbé la crise qui affecte depuis plusieurs années la production des industries extractives en relation avec le climat social prévalant dans le bassin minier et dans le Sud du pays, et la situation sécuritaire en Libye.

Les retombées économiques de la crise sanitaire en Tunisie ont été ravageuses. Les indicateurs économiques en fin d'année, qui tiennent compte d'environ 3 mois de confinement, font état de pressions inédites sur les échanges extérieurs du pays comme le témoigne le fléchissement des importations (-18,7%) et des exportations évoquées ci-dessus, d'une contraction historique du PIB (8,8% en 2020 contre une croissance de 1% en 2019), d'une aggravation du déséquilibre budgétaire déjà marqué (13,2% du PIB en 2020 contre de 3,6% en 2019) et d'une flambée de l'endettement (90% du PIB en 2020 contre 72,5% en 2019).

En contrepartie, nous notons une atténuation graduelle de l'inflation portant la marque de la baisse des prix de l'énergie. La détente constatée au niveau des réserves en devise (160 jours d'importation au 29 décembre 2020) traduit la chute des dépenses d'investissements (-37,7%) ainsi que le manque de dynamisme des échanges extérieurs. En 2021, le gouvernement table sur une croissance de 4% (même projections pour le FMI) grâce à la reprise des services marchands et des industries manufacturières.

Sur le plan politique, la situation est toujours aussi instable. Au courant de l'année 2020, trois gouvernements se sont succédés. Les tractations autour de la formation de ces gouvernements ont pris beaucoup de temps entravant la crédibilité et l'efficacité des autorités nationales dans ce contexte pandémique.

Sur le plan social, l'année 2020 a continué à être particulièrement agitée. L'année a été caractérisée par la poursuite des manifestations et autres mouvements sociaux à caractère catégoriel et/ou corporatistes de toutes sortes suite à la hausse des prix à la consommation.

Par ailleurs, la guerre civile en Libye s'est poursuivie au courant de l'année 2020, ce qui a continué à entrainer des conséquences négatives pour nos entreprises qui exportent sur ce pays. De plus, l'insuffisance des liquidités s'est répercutée sur nos entreprises qui ont eu du mal à étendre leur lignes d'engagements (voire de les reconduire) avec leurs banques partenaires de longue date.

Nos entreprises ont donc continué à faire face à des défis multiples nés de ce contexte de crise sanitaire et d'incertitude à tous les niveaux. Nous avons de ce fait continué comme les années précédentes à assurer un monitoring rapproché de toutes les sociétés pour trouver des solutions à court terme aux problémes qui se sont posés à certaines d'entre elles notamment sur le plan commercial du fait de la sous activité induite par le contexte macro économique, mais également à plus long terme afin (i) de continuer à réduire la dépendance de ces entreprises vis-à-vis du marché local et ceux sinistrés des pays limitrophes ; (ii) de développer de nouveaux produits (iii) d'optimiser leurs coûts d'exploitation, et (iv) surtout de mettre toute l'attention à leur situation de trésorerie en différant autant que possible les investissements initialement prévus et en reprofilant leurs engagements financiers.

Malgré ce contexte difficile, la société Tuninvest Sicar a cédé au comptant ; au courant du dernier trimestre de l'année 2020 ; la totalité de sa participation dans le capital de la société Hydrosol Fondations au profit du Groupe français Ginger ; spécialisé dans l'ingénierie des sols, des matériaux et des ouvrages existants, de l'eau ainsi que de l'environnement et de l'efficacité énergétique. La société Tuninvest Sicar a dégagé une plus value sur cette opération de désinvestissement d'un montant de 5.484.611 dinars.

La société Tuninvest Sicar a constitué une provision pour dépreciation de deux lignes de son portefeuille impactées par les conséquences du COVID et une provision pour risques et charges pour couvrir notamment l'impôt éventuel sur la plus value de cession résultant des conséquences du déclassement de Tuninvest Sicar de son statut par l'administration fiscale. Le montant total des provisions comptabilisé au titre de l'année 2020 s'élève à 2.519.518 dinars.

En effet, il convient de rappeler que la cours d'appel a confirmé, en date du 13 juin 2018, le jugement en première instance de déclassement de Tuninvest Sicar de son statut par l'administration fiscale tout en faisant

passer le ratio de conformité du portefeuille de Tuninvest Sicar au catalogue des Sicar's de 13,26% à 49,44% par rapport à un taux cible de 50% requis par les textes régissant les Sicar's. A titre d'information, l'acceptation du seul dossier « Les laboratoires Médis » dans le catalogue d'investissement des Sicar's aurait permis de dépasser largement le seuil requis de 50%. La société Médis est le premier laboratoire en Tunisie et en Afrique du Nord à lancer différentes formes stériles (carpules dentaires, lyophilisats, seringues pré remplies) et plus récemment les produits d'oncologie. Elle dispose d'un brevet mondial (édulcorant stérile liquide) et a été acceptée par le Tribunal de Première Instance dans le catalogue des SICAR mais a été rejetée en appel, alors que du point de vue de nos conseils juridiques, l'acceptation du dossier par le Tribunal de premier instance aurait dû bénéficier au contribuable «Tuninvest SICAR» en appel. De ce fait, la société Tuninvest Sicar s'est pourvu en cassation en décembre 2019.

L'indice Tunindex a évolué à la baisse au cours de l'année 2020 de 7.122 points à 6.885 points ; soit une diminution de 3,3%. Le cours boursier de Tuninvest Sicar est passé durant la même periode, de 5,030 dinars à 14,300 dinars avec une distribution de dividendes de 0,500 dinar par action en date du 10 août 2020.

La valorisation au 31/12/2020 de notre fonds sur la base de nos critères d'évaluations prudents s'établit à environ 16,5 millions de dinars.

Les produits réalisés en 2020 se présentent comme suit :

Désignation des produits	Montant
Revenus des titres	5 921 692
Autres revenus	162
Total	**5 921 854**

en dinars

Au 31 décembre 2020, l'actif de TUNINVEST SICAR se présente comme suit :

Désignation	Montant
Immobilisations financières	4 916 979
Provisions	(1 377 672)
Autres actifs courants	1 588 463
Placements et autres actifs financiers	6 682 331
Liquidités et équivalents de liquidités	399
Total	**11 810 500**

en dinars

Au 31 décembre 2020, le portefeuille de TUNINVEST SICAR se présente comme suit :

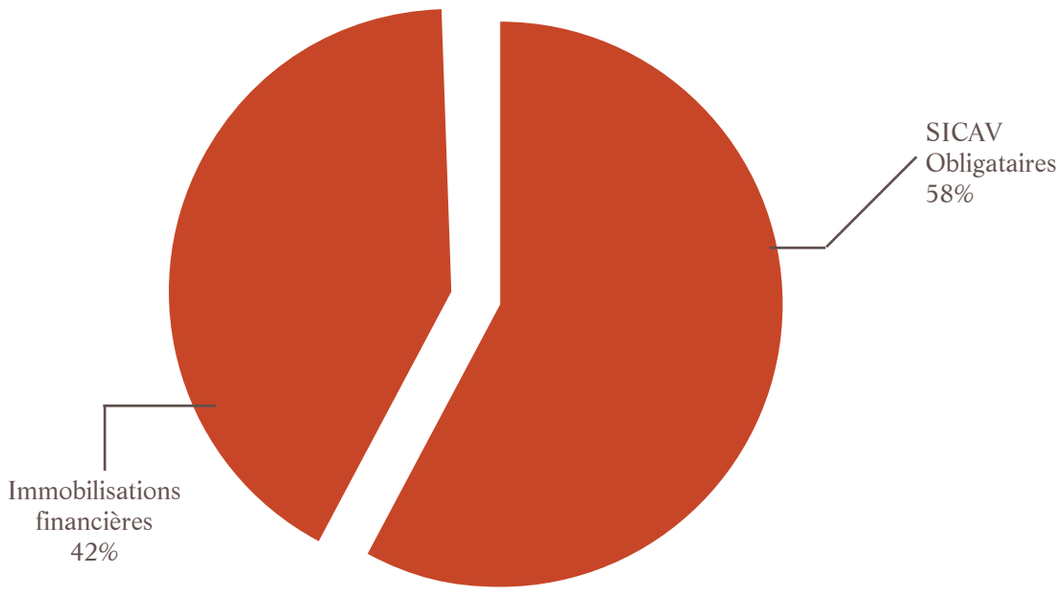

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des participations de la société arrêtées au 31 décembre 2020 :

Désignation	Forme juridique	Capital Social	Nombre d'actions	% du capital
AMI	S.A	6.100.000	610.000	26,39%
AMI COMMERCIALE	S.A	1.500.000	150.000	6,67%
I.G.L. DISTRIBUTION	S.A	1.000.000	10.000	0,01%
I.G.L. INDUSTRIE	S.A	4.896.000	979.200	35.14%
LES G.M.S « Kinderland » (*)	S.A	2.500.000	250.000	6,00%
NOUVELAIR	S.A	56.696.677	56.696.677	8,50%
PC RETAIL OUTLET	S.A	100.000	1.000	0.10%
SOTUPA	S.A	6.550.000	1.310.000	14,02%
TUNISAVIA	S.A	26.000.000	2.600.000	14,19%
FUCHI-KA	S.A	750.000	75.000	13,33%
SIL	S.A	1.455.750	194.100	20,09%

* Compte non tenu de la souscription en obligations convertibles

La répartition des titres constituant le portefeuille de TUNINVEST SICAR, par secteur d'activité et par région, se présente comme suit :

Par secteur d'activité

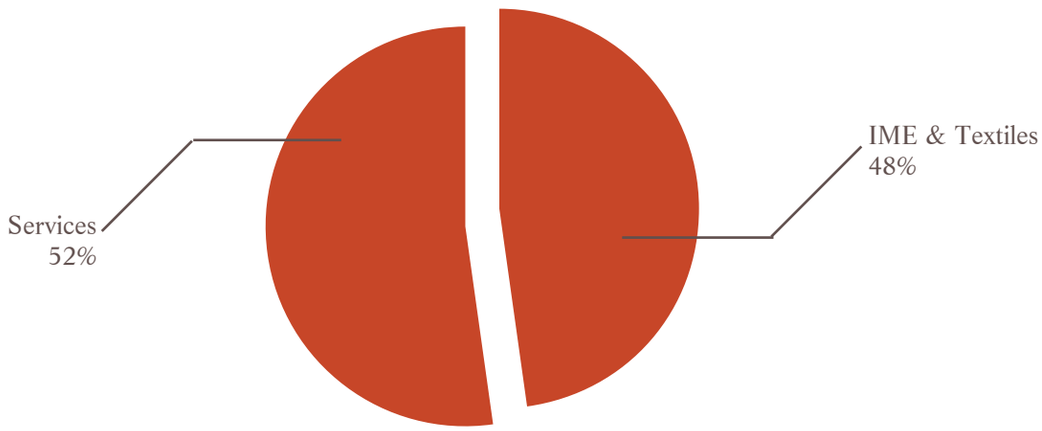

Par région

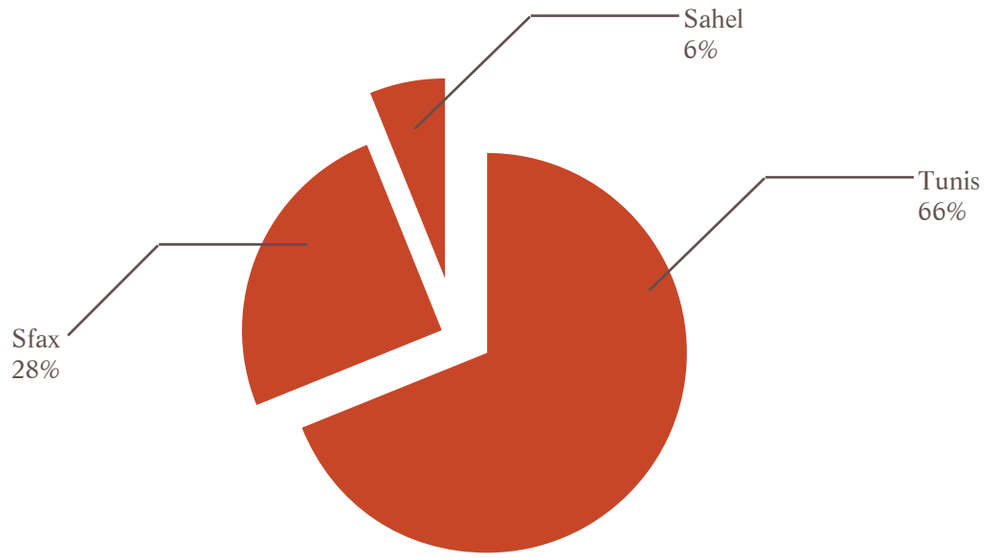

ETATS FINANCIERS

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

(exprimé en dinars)

	2020	2019
Actifs		
Actifs non courants		
Immobilisations financières	4 916 979	5 163 076
Moins provisions	(1 377 672)	(855 100)
Total des actifs non courants	**3 539 307**	**4 307 976**
Actifs courants		
Autres actifs courants	1 588 463	1 605 430
Placements et autres actifs financiers	6 682 331	1 187 643
Liquidités et équivalents de liquidités	399	215
Total des actifs courants	**8 271 193**	**2 793 288**
Total des actifs	**11 810 500**	**7 101 264**

	2020	2019
Capitaux propres et passifs		
Capitaux propres		
Capital social	966 000	966 000
Réserves	483 000	483 000
Résultats reportés	3 065 816	3 269 825
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	4 514 816	4 718 825
Résultat de l'exercice	2 790 467	278 991
Total des capitaux propres avant affectation	7 305 283	4 997 816
Passifs		
Passifs non courants		
Provision pour risques et charges	3 750 000	1 753 054
Total des passifs non courants	**3 750 000**	**1 753 054**
Passifs courants		
Autres passifs courants	755 217	350 394
Total des passifs courants	**755 217**	**350 394**
Total des capitaux propres et des passifs	**11 810 500**	**7 101 264**

ETAT DE RESULTAT

(exprimé en dinars)

	2020	2019
Produits d'exploitation		
Revenus des titres	5 921 692	394 261
Autres revenus	162	615
Total des produits d'exploitation	5 921 854	394 876
Charges d'exploitation		
Dotations aux provisions	2 519 518	-
Charges nettes sur cession de titres	10 374	11 201
Diverses charges d'exploitation	589 352	103 594
Total des charges d'exploitation	3 119 244	114 795
Résultat d'exploitation	**2 802 610**	**280 081**
Résultat des activités ordinaires avant impôt	**2 802 610**	**280 081**
Impôts sur les sociétés	(11 843)	(790)
Contribution sociale de solidarité	(300)	(300)
Résultat net de l'exercice	**2 790 467**	**278 991**

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinars)

	2020	2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	2 790 467	278 991
Ajustements pour :		
Plus values sur cession d'immobilisations financières	(5 484 611)	-
Dotations aux provisions	2 519 518	-
Variation des :		
Autres actifs courants	16 967	(4 414)
Placements et autres actifs financiers	(5 494 688)	65 389
Autres passifs courants	404 823	26 141
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	(5 247 524)	366 107
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Encaissements coupon Obligations de l'Etat	20 000	20 000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	5 710 708	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	5 730 708	20 000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distribution des dividendes	(483 000)	(483 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	(483 000)	(483 000)
Variation de trésorerie	**184**	**(96 893)**
Trésorerie au début de l'exercice	215	97 108
Trésorerie à la clôture de l'exercice	399	215

RAPPORT GÉNÉRAL

Messieurs les Actionnaires de la société « TUNINVEST - SICAR »

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 21 juin 2019, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société « TUNINVEST - SICAR » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2020, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.
Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 11.810.500, un résultat net de D : 2.790.467, et une trésorerie positive à la fin de la période de D : 399.
A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.
Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Question clé de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.
Nous avons considéré que la question décrite ci-après constitue les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

Evaluation des Participations et des Placements financiers

• ***Risque identifié***

Etant une société d'investissement, les immobilisations et les placements financiers présentent les rubriques les plus importantes du bilan. Comme détaillé au niveau des notes aux états financiers (3) et (5), la rubrique « Immobilisations financières » est constituée principalement par des titres de participation et des titres immobilisés, dont la valeur comptable nette de provision s'élève au 31 décembre 2020 à D : 3.539.307 et représente 30% du total des actifs. La rubrique « Placements et autres actifs financiers » est constituée principalement par des titres SICAV, dont la valeur comptable nette s'élève au 31 décembre 2020 à D : 6.682.331 et représente 57% du total des actifs.
En se référant à la note aux états financiers (2), la valeur d'usage est estimée par la direction sur la base de la valeur de marché, de l'actif net, de la valeur liquidative des titres SICAV, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que de la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.
Ainsi, la direction s'est appuyée essentiellement sur les informations communiquées par les sociétés émettrices des titres, se rapportant sur leurs situations financières actuelles, en se référant notamment aux derniers états financiers audités et à leurs perspectives futures, pour apprécier l'existence d'un indice de dépréciation, qui, par la suite, mérite d'être provisionné ou non.
Compte tenu de l'importance des participations et des placements financiers et la complexité du processus d'évaluation et d'appréciation du risque lié à l'évaluation, nous avons considéré que l'évaluation des titres constitue un point clé d'audit.

• Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des titres de participation, des titres immobilisés et des titres de placement sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation des valeurs d'usage, déterminées par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés;
- Vérifier le caractère raisonnable des projections futures adoptées, le cas échéant, et que ces projections ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers ;
- Vérifier l'évaluation des titres SICAV par rapport à la valeur liquidative affichée à la date d'arrêté.

Exactitude de la plus-value sur cession des titres de participations

• Risque identifié

Les revenus de la société sont constitués à hauteur de 93% de la plus-value sur cession des titres de participations soit un montant de D : 5.484.611, comme indiqué dans la note aux états financiers (10).

Les plus-values de cession sont portées dans un compte de produits à la réalisation effective de la cession et donne lieu à l'annulation de la participation à la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le coût d'achat du titre cédé constitue une plus-value sur cession des titres de participation.

Compte tenu de l'importance de la plus-value enregistrée, nous avons considéré que l'exactitude du traitement comptable constitue un point clé d'audit.

• Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour s'assurer que l'opération de cession est correctement enregistrée, nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des pièces probantes justifiant l'opération de cession ;
- Recalculer le montant de la cession ainsi que la plus-value dégagée.

Paragraphe d'observation

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2007.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2008 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de
D : 2.752.662 dont D : 1.230.939 de pénalités.

La société a formulé son opposition en janvier 2009 quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société touchant des questions de fond et concernant notamment le champ d'intervention de la SICAR, la période de prescription retenue et la prise en compte des moins-values effectives dans le calcul du résultat imposable.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juin 2009.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en septembre 2010 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.743.838 dont
D : 1.222.115 de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis qui a désigné un expert judiciaire pour examiner les dossiers de participations, objet du litige.

Par jugement en date du 11 mars 2015, le tribunal de première instance de Tunis a confirmé l'arrêté de taxation d'office après la révision du montant réclamé, qui a été ramené à D : 2.459.579.

En date du 19 mai 2015, la société a interjeté appel devant la cour d'appel de Tunis, après avoir pris l'engagement de payer le montant réclamé à raison de D : 100.000 par mois (mai 2015 - octobre 2017).

Néanmoins, la société a été admise à bénéficier des remises des pénalités prévues par les dispositions de l'article 66 de la loi de finances pour l'année 2016. De ce fait, elle n'a payé que le principal soit D : 1.521.725.
La société a provisionné, depuis 2015, la totalité du risque rattaché au redressement en question, soit D : 1.753.054.
La cour d'appel de Tunis a confirmé, en date du 13 juin 2018, le jugement prononcé en première instance.
La société a déposé un pourvoi en cassation devant le tribunal administratif en décembre 2019.
A la date de signature du présent rapport, l'affaire portée devant les tribunaux suit encore son cours.
Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion
La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.
Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.
En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.
Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers
Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.
Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.
Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.
L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÈGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au conseil d'administration.
Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.
La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la direction.
Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 22 avril 2021
FINOR
Mustapha MEDHIOUB

RAPPORT SPÉCIAL

Messieurs les Actionnaires de la société « TUNINVEST - SICAR »

En application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées.
Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

CONVENTION ANTÉRIEUREMENT AUTORISÉE.

Convention de gestion et de conseil
Le conseil d'administration réuni le 10 Octobre 1995, a décidé de confier la gestion de « TUNINVEST SICAR » à la société « TUNINVEST FINANCE GROUP » moyennant une rémunération fixe en hors taxes de D : 200.000 par an, ramenée en 2004 à 2% du capital social, et une rémunération variable en fonction du rendement effectif des capitaux investis, et ce, en vertu d'un contrat de gestion qui a été approuvé par tous les membres présents. La date de son entrée en vigueur a été fixée au 1er Janvier 1996.
Le conseil d'administration réuni le 10 Juin 2020, a approuvé la substitution de la société « TUNINVEST FINANCE GROUP » par la société « TUNINVEST GESTION FINANCIERE » et ce, en vertu d'un avenant qui reprend les mêmes conditions que le contrat de gestion initial. La date de son entrée en vigueur a été fixée au 2 Janvier 2020.
Cette convention a continué à produire ses effets au courant de l'exercice 2020. Le montant de la charge dudit exercice au titre de cette rémunération s'est élevé à D : 493.301, réparti en partie fixe et en partie variable respectivement pour D : 22.121 et D : 471.180.

CONVENTIONS NOUVELLES.

Votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle, régie par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.
De notre côté, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune autre convention entrant dans le cadre desdites dispositions.

Tunis, le 22 avril 2021
FINOR
Mustapha MEDHIOUB

PROJET DE RÉSOLUTIONS AGO

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états et résumées dans ces rapports.
En conséquence, elle donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos au 31 Décembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales et approuve toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2020, s'élevant à deux millions sept cent quatre vingt dix mille quatre cent soixante sept dinars et cent trente millimes (2.790.467,130 DT) comme suit :

Bénéfice net de l'exercice	2.790.467,130 DT
Report à nouveau antérieur à 2014	1.964.818,618 DT
Report à nouveau après 2014	1.100.998,325 DT
Report à nouveau total	**3.065.816,943 DT**
Pour former un bénéfice distribuable de	5.856.284,073 DT
Dividendes (1,5 dinar / action)*	1.449.000,000 DT
Le solde au compte « Report à nouveau » s'élève ainsi à	4.407.284,073 DT

* Les dividendes à distribuer seront prélevés sur les fonds propres distribuables en franchise de retenue.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer la somme brute de douze mille (12.000) Dinars aux membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....

CINQUIEME RESOLUTION

En application des dispositions de la loi n°2009-47 du 19 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, l'Assemblée Générale décide de nommer pour une durée de trois ans, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice 2023, les deux administrateurs indépendants suivants :

M. .....

M. .....

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....

PROJET DE RÉSOLUTIONS AGE

PREMIERE RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration du 14 Avril 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société TUNINVEST SICAR en prenant en considération les dispositions prévues par la loi n° 47-2019 du 29 Mai 2019 portant sur l'amélioration du climat de l'investissement en Tunisie.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales de publicité, de dépôt, d'enregistrement et généralement faire le nécessaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....

EVOLUTION DES INDICATEURS DE RENTABILITE

EVOLUTION DE LA RENTABILITE ET DES MOUVEMENTS DE CAPITAUX

Evolution de la rentabilité

	2016	2017	2018	2019	2020
Fonds propres	**5 452 961**	**5 244 948**	**5 201 825**	**4 997 816**	**7 305 283**
Portefeuille d'investissement	**5 058 245**	**5 203 076**	**5 183 076**	**5 163 076**	**4 916 979**
Plus-values sur cession des titres de participations	-	-	-	-	5 484 611
Dividendes perçus des titres de participations	208 617	274 791	515 528	324 962	339 152
Revenus de placements	132 830	75 340	56 579	69 299	97 929
Autres revenus	696	358	489	615	162
Total revenus	**342 143**	**350 489**	**572 596**	**394 876**	**5 921 854**
Résultat net de l'exercice	**189 103**	**274 987**	**439 877**	**278 991**	**2 790 467**
Return On Equity (ROE)	**3%**	**5%**	**8%**	**5%**	**56%**

Tableau des mouvements des capitaux propres

	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2018	**966 000**	**483 000**	**3 312 948**	**439 877**	**5 201 825**
Affectations approuvées par l'A.G.O. du 21 juin 2019			439 877	(439 877)	-
Distribution de dividendes			(483 000)		(483 000)
Résultat de la période close le 31 décembre 2019				278 991	278 991
Solde au 31 décembre 2019	**966 000**	**483 000**	**3 269 825**	**278 991**	**4 997 816**
Affectations approuvées par l'A.G.O. du 24 juillet 2020			278 991	(278 991)	-
Distribution de dividendes			(483 000)		(483 000)
Résultat de la période close le 31 décembre 2020				2 790 467	2 790 467
Solde au 31 décembre 2020	**966 000**	**483 000**	**3 065 816**	**2 790 467**	**7 305 283**

(en dinars)

COMPORTEMENT BOURSIER ET DISTRIBUTIONS

Cours au 31/12/2020 : 14,300 dt - Nombre d'actions : 966 000 - Capitalisation : 13,81 millions de dinars

Année	Actif net par action (ANPA)	Cours historique /ANPA	Dividendes par action	Rendement % (*)
2016	5,6	1,75	0,500	5,1%
2017	5,4	1,20	0,500	7,7%
2018	5,4	1,17	0,500	7,9%
2019	5,2	0,97	0,500	9,9%
2020	7,6	1,89	1,500	10,5%

En dinars tunisiens

* Une action de 10 dinars détenue depuis la création de la société aurait accumulé des distributions de 25,3 dinars à ce jour (soit 16,3d sous la forme de dividendes et 9d sous la forme de réductions de capital).

Evolution du cours boursier (ajusté) du titre de TUNINVEST SICAR (de janvier 2020 à mai 2021 en dinars)

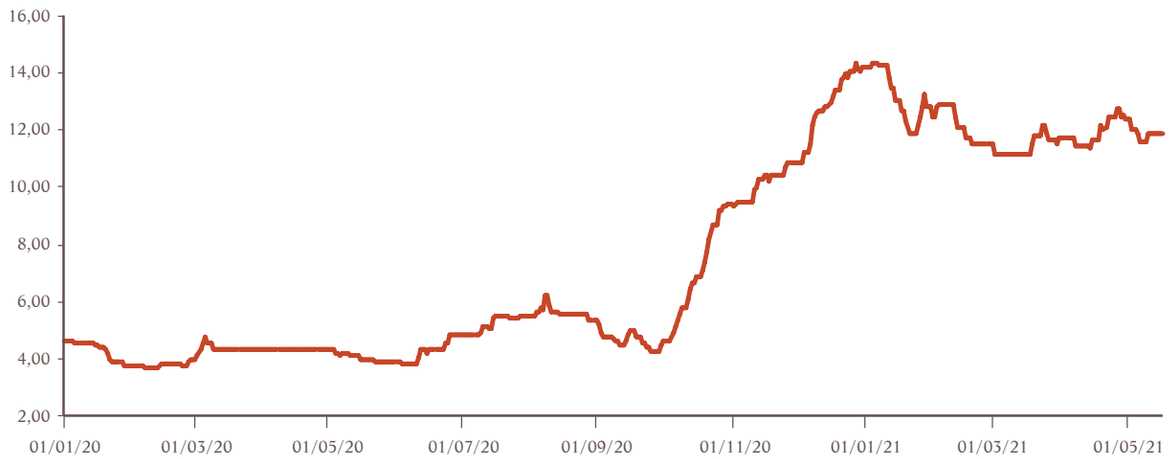

Distributions de dividendes (en dinars)

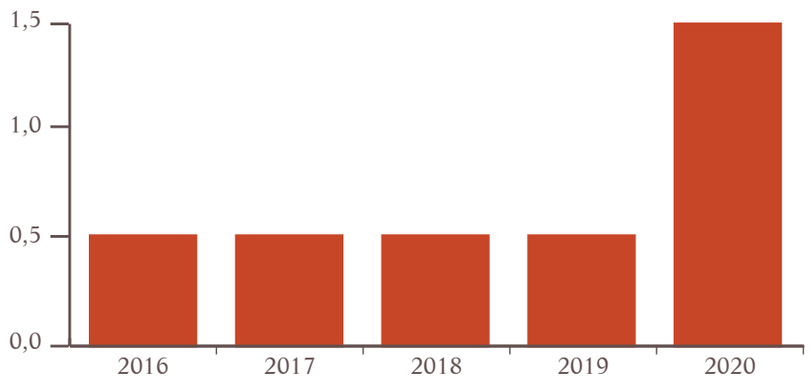

PARTICIPATIONS
DE TUNINVEST SICAR

AMI / AMI COMMERCIALE

Promoteur	:	Monsieur Ahmed Abid
Date de création	:	Octobre 1978
Activité	:	Mécanique / Quincaillerie
Siège Social	:	Sfax / La Soukra - Tunis
Forme juridique	:	Société Anonyme (S.A.)
Capital social	:	6.100.000 dinars / 1.500.000 dinars
Commissaire aux comptes	:	Monsieur Mohamed Marouane, membre de l'O.E.C.T
Conseiller fiscal	:	Monsieur Raouf Yaïche, membre de l'O.E.C.T
Effectif	:	206 personnes / 40 personnes
Concours de TUNINVEST SICAR	:	26,39% du capital pour AMI 6,67% du capital pour AMI COMMERCIALE

L'activité principale de la société AMI est la production de paumelles en acier laminé à froid ou décapé huilé. Sa filiale AMI Commerciale est spécialisée dans la distribution de produits de quincaillerie.
La société AMI a réalisé, au cours de l'année 2020, un chiffre d'affaires en diminution de 11,7% par rapport à l'exercice précédent. Les résultats de la société AMI ont connu une importante détérioration au cours de l'exercice, sous l'effet de la pandémie du Covid 19, qui a notamment causé l'arrêt total de la production pendant plus d'un mois, ainsi que la baisse des prix consentie en vue du déstockage de produits finis afin de maintenir la trésorerie de l'entreprise à flot.

Les principaux faits saillants de 2020 se présentent comme suit :

- La société a enregistré une stabilité de son activité sur le marché local malgré la propagation de la pandémie Covid 19 ayant entrainé l'arrêt total de l'activité pendant 45 jours. Les ventes à l'export ont régressé de 18% par rapport à l'exercice 2019 suite à la crise sanitaire et aux perturbations des transactions sur les principaux marchés couverts qui en a résulté ;
- Au niveau de la sous-traitance, l'année 2020 a été caractérisée par le démarrage effectif avec un nouveau client à fort potentiel ;
- Les moyens industriels de la société UND, détenue à 100% par la société AMI ; ont été installés dans le site de production de la société AMI. Au titre de l'exercice 2020, la société UND a réalisé un chiffre d'affaires en régression de 11% par rapport à l'exercice précédent.

Pour l'année 2021, la société AMI prévoit une progression de 20% au niveau de son chiffre d'affaires, et un retour à son niveau normal de rentabilité.

Pour ce qui concerne Ami Commerciale, la société a réalisé un chiffre d'affaires en régression de 18% par rapport à l'année précédente. La société Ami Commerciale devrait dégager un bénéfice avant impôts en régression de 7% par rapport à l'exercice 2019.
Les principaux faits saillants de l'année 2020 se présentent comme suit :

- L'arrêt total de l'activité pendant 45 jours suite au confinement général et une lente reprise des activités au courant des deux derniers mois du premier semestre ;
- La mise en place d'une nouvelle politique commerciale visant à limiter la commercialisation des articles à faible marge et à développer les ventes de produits importés ainsi que le canal de distribution B2B ;
- Le déploiement d'un nouveau process de contrôle risques clients ;
- La mise en place d'un plan de réduction des charges et la restructuration du front office.

La société Ami Commerciale projette de réaliser des progressions de 10% pour son chiffre d'affaires et de 11% pour son bénéfice avant impôts au cours de l'année 2021.

La société Select Hardware, filiale de la société AMI, spécialisée dans la commercialisation de produits de quincaillerie haut de gamme et d'électroménagers (propriétaire de deux points de vente à la Soukra et à Sfax), a réalisé en 2020 un chiffre d'affaires en régression de 4% et un bénéfice avant impôts en baisse de 29%, par rapport à l'année précédente.

Les principaux faits saillants de l'année 2020 se présentent comme suit :

- La création de la propre marque de la société Select Hardware de produits électroménagers dénommée «Premium» ;
- Le lancement d'une nouvelle activité de vente en ligne pour les produits électroménagers, téléphonie, produits informatiques et produits high tech à travers son site web www.selectshop.tn à partir du 26 novembre 2020 ;
- Le démarrage des travaux d'extension du showroom à la Soukra. Cette extension sera dédiée à la nouvelle activité de vente en ligne avec un espace dédié au gaming (jeux).

En termes consolidés, le Groupe AMI a réalisé au cours de l'année 2020 un chiffre d'affaires consolidé en diminution de 13%, accompagné d'une baisse importante de son bénéfice net consolidé par rapport à l'exercice 2019. Le groupe prévoit en 2021 une reprise de 18% pour son chiffre d'affaires consolidé et une forte hausse de son résultat net consolidé par rapport à l'exercice écoulé.

IGL INDUSTRIE / IGL DISTRIBUTION

Promoteur	:	Monsieur Tarak Baccour
Date de création	:	1999
Activité	:	Assemblage d'ordinateurs
Siège Social	:	Rue Tahar Sfar, Sfax / La Charguia II, Tunis
Forme juridique	:	Société Anonyme (S.A)
Capital social	:	4.896.000 dinars / 1.000.000 dinars
Effectif	:	100 personnes
Concours de TUNINVEST SICAR	:	35,14% du capital pour IGL Industrie

La société IGL INDUSTRIE est une entreprise spécialisée dans l'assemblage d'ordinateurs sous la marque VERSUS.

Le Groupe IGL a réalisé, au cours l'exercice 2020, un chiffre d'affaires consolidé en diminution de 14,3% par rapport à l'exercice précédent. Les mesures de confinement décrétées par le gouvernement pour endiguer la crise sanitaire ainsi que le manque de trésorerie ont fortement impacté les performances du Groupe au cours de cet exercice.

Le Groupe espère améliorer ses performances au vu du bon comportement des deux nouvelles lignes de produits lancés à la fin de l'année 2019 par la filiale de distribution en gros à de bonnes conditions d'approvisionnement et dont il n'a pas été possible de tirer profit au cours de l'année 2020 suite au ralentissement de l'activité économique en raison de la pandémie du Covid 19 : une carte de systèmes de surveillance et une carte de Smart Phones.

Le Groupe a poursuivi en 2020 son plan d'optimisation de ses charges d'exploitation.

Afin d'assurer une bonne reprise, le Groupe poursuit ses recherches d'un partenaire afin de réaliser une opération de restructuration financière, permettant de rééquilibrer ses engagements et de reprendre un financement bancaire adéquat.

NOUVELAIR

Promoteur	:	Feu Aziz Miled
Date de création	:	1989
Activité	:	Transport aérien
Siège social	:	Monastir
Forme juridique	:	Société Anonyme (S.A.)
Capital social	:	56.696.677 Dinars
Commissaire aux comptes	:	PWC & KPMG
Effectif	:	520 personnes
Concours de TUNINVEST SICAR	:	8,50% du capital

La société Nouvelair est la première compagnie aérienne privée en Tunisie, desservant un grand nombre de pays Européens dont la France, l'Allemagne, la Pologne, le Danemark, la Norvège, la Suède, la Hollande, la Belgique et la Russie. En Tunisie, la compagnie opére depuis 4 villes à savoir Monastir, Djerba, Enfidha et Tunis.

L'activité de la société Nouvelair a été lourdement affectée en 2020 par la crise Covid-19 et les mesures sanitaires décrétés par plusieurs pays ; aussi bien en Tunisie que dans les pays de l'Union Européenne ; tels que le confinement total et la restriction des voyages afin de réduire la propagation du virus. Cette crise a eu pour conséquence une chute brutale de 72% des heures de vols, et 74% du chiffre d'affaires, par rapport à l'exercice précédent.

L'année 2020 a été caractérisée par :

- La baisse substantielle de l'activité suite à la pandémie Covid-19 ;
- L'introduction d'un nouvel avion en location au début du mois de mars 2020 ;
- Un travail de fond pour réduire l'ensemble des charges fixes de la société à travers notamment la négociation avec les propriétaires des avions pour l'indexation des loyers des avions sur le volume d'activité effectif (fly by the hour) .

A l'instar de toutes les compagnies aériennes, le manque de visibilité et l'absence d'informations fiables concernant le degré de maîtrise du virus n'ont pas encore permis d'établir un budget à partir d'hypothèses fiables pour l'exercice 2021. Néanmoins, la direction générale de la compagnie estime que les six premiers mois de 2021 seront également lourdement affectés par les répercussions de la pandémie du Covid 19. L'évolution de la situation sanitaire ainsi que la progression de la campagne de vaccination seront d'une importance capitale pour la reprise de l'activité. La direction générale de la société table sur une reprise graduelle de l'activité à partir du second semestre.

SOTUPA

Promoteur	:	Feu Moncef Zouhir
Date de création	:	1970
Activité	:	Fabrication et distribution de mouchoirs en paquets et distributeurs de rouleaux de papier hygiénique, de pansements, de serviettes de table et de coton
Siège Social	:	La Charguia I - Tunis
Forme juridique	:	Société Anonyme (S.A.)
Capital social	:	6.550.000 dinars
Commissaires aux comptes	:	M. Abdelkader Taktak
Effectif	:	140 personnes
Concours de TUNINVEST SICAR	:	14,02% du capital

La société Sotupa est spécialisée dans la transformation de la ouate de cellulose (mouchoirs de poche, distributeurs de papier, serviettes de table, …) et la fabrication de pansements et de coton. Sotupa contrôle le capital de Sancella, leader tunisien dans les secteurs de l'hygiène féminine (Nana) et de l'hygiène bébé (Peaudouce).

Le Groupe Sancella a réalisé, au titre de l'exercice 2020, un chiffre d'affaires consolidé en baisse de 3% par rapport à l'année précédente. Ce repli du chiffre d'affaires est dû principalement à des ruptures des approvisionnements en matières premières subies au courant de l'année suite aux mesures sanitaires mises en place à travers le monde (confinement) afin d'endiguer la propagation du virus Covid-19.
En dépit de cette baisse, le résultat brut d'exploitation consolidé du Groupe Sancella a très fortement progressé au cours de ce même exercice, et ce grâce à l'amélioration de la marge sur coût matières en raison de l'obtention de meilleurs prix d'achats de matières premières auprès des fournisseurs.

Les principaux faits saillants de l'année 2020 se présentent comme suit :

- L'acquisition par la société Sotupa de la totalité des actions appartenant au Groupe suédois Essity dans la société Sancella représentant 49% du capital et des droits de vote. A l'issue de cette opération, le capital de la société Sancella est devenu entièrement détenu par la société Sotupa. Cette opération est consécutive à une décision stratégique prise au niveau du groupe Essity de céder ses participations minoritaires dans la Zone Mena. Essity conservera une présence sur les marchés tunisien, algérien, marocain et libyen, par le biais d'accords de licence et de distribution exclusifs avec avec la société Sancella.
- La société Sotupa envisage de renforcer l'assise financière de sa filiale Sancella pour le financement des investissements d'extension du Groupe Sancella ;
- L'amélioration des performances de l'activité industrielle, notamment la productivité des machines ainsi que le taux de déchets ;
- La compression des charges d'exploitation afin d'améliorer les performances du Groupe ;
- La société « Sensea Lab », filiale de Sotupa spécialisée dans la production de produits d'hygiène corporelle (shampoing, après shampoing, gel main et gel douche) sous la marque Sensea a finalisé son investissement relatif à l'unité de production dans le site historique de production de Bouhjar et est entrée en activité à partir du second semestre.

Le Groupe Sancella prévoit de réaliser chiffre d'affaires et un résultat brut d'exploitation consolidés en hausse de 16% et 17% en 2021, respectivement, grâce (i) à la mise en place d'une nouvelle stratégie commerciale permettant de récupérer les parts de marché perdues sur le circuit traditionnel à travers le renforcement de la vente directe, (ii) à l'augmentation des ventes à l'export vers les pays d'Afrique et du Moyen Orient, notamment sur la Libye, le Maroc, les EAU et le Gabon, et (iii) au développement de l'activité de sous-traitance pour le compte des multinationales sur les marchés non couverts par le Groupe Sancella.

TUNISAVIA

Promoteur	:	Monsieur Jean Henner
Date de création	:	27 Avril 1974
Activité	:	Transport aérien
Siège Social	:	Tunis
Forme juridique	:	Société Anonyme (S.A.)
Capital social	:	26.000.000 dinars
Commissaire aux comptes	:	Messieurs Youssef Ennouri et Yahia Chaabouni, membres de l'O.E.C.T.
Effectif	:	105 personnes
Concours de TUNINVEST SICAR	:	14,19% du capital

La société TUNISAVIA est une société de transport aérien spécialisée dans le transport spécifique à la demande, destiné essentiellement aux pétroliers en Tunisie et en Algérie.

La compagnie a réalisé, au cours de l'année 2020, un chiffre d'affaires en progression de 7% par rapport à l'année précédente en raison de l'augmentation de l'actiité avions suite à la location d'un deuxième avion au courant de l'année 2020.

La société devrait dégager, au titre de l'exercice 2020, un résultat brut d'exploitation en augmentation de 12% par rapport à l'année précédente.

Les principaux faits saillants de l'année 2020 se présentent comme suit :

- La location de deuw Twin Otter au profit d'une compagnie aérienne algérienne pour une période d'une année renouvelable ;
- L'arrivée à terme du contrat de location d'un hélicoptère au profit de l'opérateur anglais « Babcoks » en dry lease (sans équipage et sans assurance) et du contrat de location d'un hélicoptère pour le compte d'ENI ;
- Les contrats de location d'hélicoptères en faveur de la serept et SHELL continuent à produire à leurs effets ;
- Tunisavia a continué à déployer ses meilleurs efforts en vue de renforcer son développement à l'export à travers la recherche d'opportunités qui peuvent se présenter en Afrique du Nord, en Afrique Centrale et en Afrique de l'Ouest.

Le chiffre d'affaires de l'année 2021 de la société Tunisavia devrait progresser de 6% par rapport à l'exercice précédent. La société envisage au titre de ce même exercice d'atteindre un résultat brut d'exploitation en progression de 3,4%.

PARTICIPATIONS TOTALEMENT PROVISIONNÉES

FUCHI-KA

Promoteurs	:	Monsieur et Madame Sfar
Date de création	:	1986
Activité	:	Confection de vêtements
Siège Social	:	La Soukra - Tunis
Forme juridique	:	Société Anonyme (S.A.)
Capital social	:	750.000 dinars
Effectif	:	30 personnes
Concours de TUNINVEST SICAR	:	13,33% du capital

Cette ligne est toujours provisionnée à 100% sur les comptes de Tuninvest Sicar.

Engagée dans une procédure de règlement judiciaire depuis le dernier trimestre de l'année 2006, le protocole d'accord portant sur la cession au dinar symbolique de la totalité des titres détenus par les Fonds Tuninvest dans le capital de la société Fuchi-Ka au profit des promoteurs a été transmis à la Présidente de la 4éme Chambre du Tribunal de Commerce de la Cour d'Appel de Tunis lors de l'audience du 18 janvier 2017.

N'ayant pas reçu d'opposition de la part du juge relatif à l'opération, nous avions convenu avec les promoteurs de procéder à la signature de cet acte de cession et par la suite à l'enregistrement de la transaction auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Malgré notre accord sur les termes de cet acte de cession, les promoteurs ont refusé de le signer arguant le fait qu'ils devaient au préalable trouver une entente avec l'un des créanciers importants de la société.

Nous continuons d'explorer d'autres moyens afin de procéder à la cession de l'ensemble des titres détenus par les Fonds Tuninvest dans la société Fuchi-ka.

SIL / SILEX

Promoteur	:	Monsieur Habib Achich
Date de création	:	1964
Activité	:	Tissage - Confection
Siège social	:	Sfax
Forme juridique	:	Société Anonyme (S.A.)
Capital social	:	1.455.750 dinars / 400.000 dinars
Effectif	:	300 (SIL) / 350 (SILEX)
Concours de TUNINVEST SICAR	:	20,09% du capital

La ligne SIL est toujours provisionnée à hauteur de 100% sur les comptes de Tuninvest Sicar.

La société est actuellement sous administrateur judiciaire. Le juge a accepté l'offre d'acquisition de l'ensemble des actifs de la société par un tiers en préservant substantiellement les emplois. Ce montant servira au règlement des principaux créanciers de la société. Nous continuons à suivre les prochaines étapes relatives à la liquidation de la société.

RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

Dénomination et siège social	Tuninvest Sicar Immeuble Integra, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, Tunisie.
Forme juridique	Société Anonyme
Législation	La société est régie par la loi n° 88-92 du 2 Août 1988, telle que modifiée par la loi n° 92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 Octobre 1995 et la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001.
Date de constitution	Mars 1994
Objet social	La société a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers, au renforcement des fonds propres des entreprises, et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, tels que définis par le code d'incitation aux investissements, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, telles que fixées par ledit code, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, et bénéficiant de mesures de redressement conformément à la législation en vigueur, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise, ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.
R. N. E.	0492711K
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre
	Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction de ce qui suit: • Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme décrit ci-dessus au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social ; • La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés; • Les réserves statutaires.
Accès aux Assemblées	Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité, ou s'y faire représenter. Nul ne peut représenter un actionnaire à l'Assemblée s'il n'est pas lui-même membre de cette Assemblée.